

Le Président de la République de retour d'Arabie Saoudite après avoir présenté ses condoléances au Gardien des Lieux Saints

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a regagné, dimanche matin, Nouakchott en provenance du Royaume d'Arabie Saoudite, après avoir présenté ses condoléances suite au décès du Sa Majesté Abdallah Ibn Abdelaziz, Roi d'Arabie Saoudite et Gardien des Lieux Saints.

Le Président de la République était arrivé samedi à Riyad où il avait été accueilli par une délégation saoudienne de haut niveau conduite par Son Altesse Royal l'émir Turki Ibn Abdallah Ibn AbdelAziz, Gouverneur de la Province de Riyad et par l'ambassadeur de Mauritanie en Arabie Saoudite, SEM Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Lemine

Lire en page 3



Le Président de la République reçoit un ancien ministre français



Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a reçu en audience, vendredi matin au palais présidentiel à Nouakchott, M. Borloo Jean-Louis, ancien ministre français en visite actuellement dans notre pays. L'audience s'est déroulée en présence de SEM. Joël Meyer, ambassadeur de France accrédité à Nouakchott.

Le Premier ministre reçoit le ministre marocain de l'Agriculture et de la Pêche

Le Premier ministre, M. Yahya Ould Hademine a reçu en audience, vendredi, à Nouakchott, le ministre marocain de l'Agriculture et de Pêche, M. Aziz Khnouche, en visite dans notre pays.

L'entrevue a porté sur les relations de coopérations entre la Mauritanie et le royaume du Maroc frère et les moyens susceptibles de les renforcer dans tous les domaines.

Lire page 3



Le ministre de la Défense nationale reçoit le commandant des forces américaines spéciales en Afrique

Lire page 4

Le Président de la République adresse un message de condoléances au Roi d'Arabie Saoudite



Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a adressé vendredi, un message de condoléances

au gardien des Lieux Saints, Sa Majesté Selman Ben Abdel Aziz Al Saoud, Roi d'Arabie Saoudite.

Lire en page 3

Le Président de la République félicite le Président indien et le gouverneur général de l'Australie

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a adressé, dimanche, des messages de félicitation au président de la République de l'Inde, M. Pranab

Mukherjee, et au gouverneur général de l'Australie, M. Peter Cosgrove à l'occasion de la célébration de la fête nationale de leurs pays.

Lire page 3

Les ministres des Pêches mauritanien et marocain instruisent les experts aux fins de préparation de la commission mixte



Le ministre mauritanien des Pêches et de l'Economie maritime et le ministre marocain de l'Agriculture et de la Pêche, respectivement M. Nany Ould Chrougha et Aziz Khnouche ont signé, vendredi à Nouakchott, le communiqué couronnant la visite de l'hôte marocain en Mauritanie.

Le communiqué indique que les

deux ministres ont présidé une réunion pour l'examen de la coopération dans le domaine de la pêche maritime, la réalité et les perspectives de ce secteur et des moyens susceptibles de promouvoir cette coopération, conformément aux ambitions des deux peuples.

Lire page 4

La Mauritanie observe un deuil de trois jours suite au décès du Roi Saoudien

La Mauritanie a observé depuis le vendredi 23 janvier 2015, un deuil de trois jours suite au décès du gardien des lieux saints, le Roi Abdallah Ben Abdel Aziz Al Saoud d'Arabie Saoudite. Ce deuil intervient après le communiqué suivant :

« La Présidence de la Répu-

blique annonce par décret en date de ce jour; Suite au décès du gardien des lieux saints, le Roi Abdallah Ben Abdel Aziz Al Saoud d'Arabie Saoudite, un deuil de trois jours est décrété sur l'ensemble du territoire national à partir de vendredi 23 Janvier 2015 ».

Pour se prémunir contre Ebola, éviter le contact avec la personne atteinte et se laver régulièrement les mains au savon

ANNONCES

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	18
Brigade Maritime	4525 39 90
Brigade Mixte	4525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	4525 23 08
SNDE	4529 84 88
Météo	4525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	4525 23 10
Commissariat TZ - 2	4524 29 52
Commissariat Ksar 1	4525 21 66
Commissariat Ksar 2	4525 27 38
Commissariat El Mina 1	4525 12 97
Commissariat El Mina 2	4524 25 24
Commissariat Sebkhia 1	4525 38 21
Commissariat Sebkhia 2	4524 29 82
Commissariat Riadh 1	4524 29 35
Commissariat Riadh 2	4524 29 50
Commissariat Arafat 1	4525 10 13
Commissariat Toujounine 1	4525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	4524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	4524 29 53
Commissariat Teyarett 1	4525 24 71
Commissariat Teyarett 2	4524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	4525 21 83
Commissariat Voie publique	4525 29 65
Direction Régionale de la Sûreté	4525 21 59
Police Judiciaire	4525 54 49

HÔPITAUX

Centre Hospitalier National	4525 21 35
Hôpital Cheikh Zayed	4529 84 98
Polyclinique	4525 12 12
PMI Pilote	4525 22 16
PMI Ksar	4525 20 19
PMI Teyarett	4525 35 94

CLINIQUES

Clinique Moulaty	4525 13 41
Clinique Najar	4525 49 42
Clinique Kissi	45 29 27 27
Clinique Dr. Moumine	4525 10 02
Clinique Makam Ibrahim	4525 57 60
Clinique Ben Sina	4525 08 88
Clinique Tisram	4525 87 66
Clinique 2000	4529 33 33
Clinique El Qods	4525 82 61
Clinique Adama Diani	4525 59 34
Clinique Bien-être	4525 13 35
Clinique Chiva	4525 80 80

BANQUES

BAMIS	4525 14 24
BADH	4525 59 53
BMCI	4525 24 69
BNM	4525 26 02
BCI	4529 28 76
BACIM BANK	4529 19 00
CHINGUETTI BANK	4525 21 73
GBM	4525 12 62

Communiqué



Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) demande à l'ensemble des bénéficiaires de prestations du régime de la sécurité sociale de communiquer aux services de la Caisse leurs numéros nationaux d'identifications (épouses et enfants compris) et ce dans les plus brefs délais et en tous cas avant la fin du mois de janvier 2015.

Passé ce délai, il sera procédé à la suspension du paiement de toute prestation dont le bénéficiaire n'a pas fourni le numéro national d'identification demandé.

**Le Directeur Général
Mohamed Aly OuldDedew**

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION: **Yarba Ould Sghaïr**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : **Mohamed Saleh Ould Chighaly**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Diagana Babouna**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : **Baba Dianfa Traoré**

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : **Elhadrami Ould Ahmedou**

TIRAGE : **IMPRIMERIE NATIONALE**

AMI

FAX: 45 25 55 20

E-mail :

**Chaabrim@gmail.com
amiakhbar@gmail.com**

B P: 371/ 467

Direction des Ressources:

45 25 27 77

Siège:45 25 29 70/45 25 29 40

ACTUALITE

Le Président de la République de retour d'Arabie Saoudite après avoir présenté ses condoléances au Gardien des Lieux Saints



Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a regagné, dimanche matin, Nouakchott en provenance du Royaume d'Arabie Saoudite, après avoir présenté ses condoléances suite au décès de Sa Majesté Abdallah Ibn Abdelaziz, Roi d'Arabie Saoudite et Gardien des Lieux Saints.

Le Président de la République avait présenté, samedi soir, au Palais Royal de Riyad, ses condoléances et sa compassion, ainsi que celles du peuple et du gouvernement mauritaniens au Gardien des Lieux Saints Sa Majesté Selmane Ibn AbdelAziz, Roi du Royaume d'Arabie Saoudite, suite au décès du Roi Abdallah Ibn Abdel Aziz Al Saoud.

Le Président de la République était arrivé quelques moments plus tôt dans la journée à Riyad où il avait

été accueilli par une délégation saoudienne de haut niveau conduite par Son Altesse Royal l'émir Turki Ibn Abdallah Ibn AbdelAziz, Gouverneur de la Province de Riyad et par l'ambassadeur de Mauritanie en Arabie Saoudite, SEM Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Lemine. A son arrivée comme au départ de l'Aéroport international de Nouakchott, le Président de la République a été accueilli par le Premier ministre, M. Yahya Ould Hademine, des membres du Gouvernement, le chef d'Etat-major particulier du Président de la République, le directeur adjoint de cabinet du Président de la République, le wali de Nouakchott Ouest et la présidente de la Communauté urbaine de Nouakchott.

Il convient de rappeler que le Président de la République avait quitté Nouakchott, samedi matin, à desti-

sation de Riyad en Arabie saoudite. Le Président de la République était accompagné, au cours de ce voyage, d'une délégation comprenant notamment MM:

- Ahmed Ould Ehel Daoud, ministre des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel ;
- Ahmed Ould Bahiya, directeur de cabinet du Président de la République ;
- Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Lemine, ambassadeur de la République islamique de Mauritanie à Riyad ;
- Mohamed Ishagh Saad Sid Elmine, conseiller à la Présidence de la République ;
- Mohamed Ould Taleb, chargé de mission à la Présidence de la République ;
- El Hacem Ould Ahmed, directeur général du protocole d'Etat.

Le Président de la République reçoit le bureau de l'Association des Maires de Mauritanie



Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu, vendredi dernier, au palais présidentiel à Nouakchott, le président de l'Association des Maires de Mauritanie, M. Cheikh Ould Bahiya, maire de Zouerate et les membres du bureau de l'organisation.

A l'issue de l'audience, le président de l'Association des Maires de Mauritanie a fait la déclaration sui-

vante à l'AMI :

" Au nom du bureau permanent de l'Association nous avons sollicité cette audience avec le Président de la République. L'entretien a été l'occasion pour le nouveau bureau de saluer Son Excellence avant de lui demander d'appuyer la décentralisation à travers un partenariat fructueux entre les 219 maires de Mauritanie et l'administration locale. Nous avons informé le Président de

la République d'une prochaine rencontre afin de lui présenter un document officiel qui comprendra toutes les propositions sanctionnant notre congrès prévu dans quelques semaines ».

« Le Président de la République a réagi favorablement aux différentes questions évoquées au cours de l'audience », a-t-il affirmé.

Le Président de la République adresse un message de condoléances au Roi d'Arabie Saoudite

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a adressé, vendredi, un message de condoléances au gardien des Lieux Saints, Sa Majesté Selman Ben Abdel Aziz Al Saoud, Roi d'Arabie Saoudite.

Le message est ainsi libellé:

" Majesté et cher frère, C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Sa Majesté Abdallah Ben Abdel Aziz Al Saoud.

La nation arabe et islamique a perdu un dirigeant hors pair ayant consa-

cré sa vie au service de l'Islam, aux causes justes, à la paix et à la coopération entre les peuples

A cette douloureuse occasion, j'exprime à votre Majesté et à travers vous, au peuple et au gouvernement Saoudiens frères, nos très sincères condoléances et notre entière compassion, tout en priant Allah le Tout Puissant de l'accueillir en son Saint Paradis.

we Inna Lilahi we Ina Ileihi rajioum
Votre frère Mohamed Ould Abdel Aziz"

Le Président de la République félicite son homologue indien...

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a adressé, dimanche, le message de félicitation suivant au président de la République de l'Inde, M. Pranab Mukherjee, à l'occasion de la célébration de la fête nationale de son pays:

"Excellence,

A l'occasion de la célébration de la fête nationale de l'Inde, j'ai l'honneur de vous exprimer mes sincères féli-

citations et meilleures vœux de santé pour vous-mêmes, de progrès et de prospérité pour le peuple indien ami.

Je vous réitère notre détermination à continuer nos efforts pour le renforcement des relations de coopération existant entre nos deux pays au service des intérêts mutuels de nos deux peuples amis.

Veillez agréer ma très haute considération.

Mohamed Ould Abdel aziz.

... et le gouverneur général de l'Australie

Le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a adressé le message de félicitation suivant au gouverneur général de l'Australie M. Peter Cosgrove, à l'occasion de la célébration de la fête nationale de son pays:

"Excellence,

A l'occasion de la célébration de la fête nationale de l'Australie, j'ai l'honneur de vous exprimer mes sincères félicitations et meilleures

vœux de santé pour vous-même, de progrès et de prospérité pour le peuple australien ami.

Je vous réitère notre détermination à continuer nos efforts pour le renforcement des relations de coopération existant entre nos deux pays au service des intérêts mutuels de nos deux peuples amis.

Veillez agréer ma très haute considération.

Mohamed Ould Abdel aziz.

Le Premier ministre reçoit le ministre marocain de l'Agriculture et de Pêche



Le Premier ministre M. Yahya Ould Hademine a reçu en audience, vendredi, à Nouakchott, le ministre marocain de l'Agriculture et de la Pêche, M. Aziz Khnouche, en visite dans notre pays.

L'entrevue a porté sur les relations de coopérations entre la Mauritanie et le royaume du Maroc frère et les moyens susceptibles de les renforcer dans tous les domaines.

A sa sortie d'audience, le responsable marocain a déclaré que les entretiens avec le Premier ministre étaient importants et ont porté sur les relations distinguées entre la Mauritanie et le royaume du Maroc, à la lumière des relations fraternelles entre les dirigeants des deux pays, Sa Majesté le Roi Mohamed VI et Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.

" Nous avons salué les progrès gigantesques enregistrés par la Mauritanie au cours des dernières années,

notamment en ce qui concerne les investissements marocains importants dans le domaine de la pêche maritime et la mise en valeur des produits halieutiques.

Nous avons, également, évoqué les perspectives de coopération au sujet de la pêche maritime, de la recherche scientifique, de la formation, et de l'agriculture, ou encore la stimulation de la coopération dans le domaine de l'agriculture entre les deux pays à travers le plan du Maghreb vert, réussi au Maroc » a dit le ministre marocain avant de préciser qu'il « espère que nos relations se développeront et se renforceront au service des intérêts mutuels de deux pays ».

L'audience s'est déroulée en présence du ministre des pêches et de l'Economie maritime, du directeur de cabinet du Premier ministre et de l'ambassadeur du Maroc en Mauritanie

Le ministre de la Défense nationale reçoit le commandant des forces américaines spéciales en Afrique

Le ministre de la Défense nationale, M. Diallo Mamadou Bathia, a reçu en audience, vendredi matin, le général James Benyamine Lider, commandant des forces spéciales américaines en Afrique.

La rencontre qui s'est déroulée en présence de l'ambassadeur américain en Mauritanie, SEM. Larry André, a porté sur les Relations existant entre la Mauritanie et les Etats Unis d'Amérique, notamment dans le domaine militaire.

Dans une déclaration à l'AMI, le directeur des relations extérieures au ministère de la Défense nationale, le colonel Mohamed Lemine Mohamed Ould Echrafha, qui a assisté à l'audience, a indiqué que les deux parties ont affirmé que la situation dans la région exige une vigilance permanente, la partie américaine a



insisté à cette occasion, sur "l'importance du rôle central que joue la Mauritanie dans ce domaine".

Il a ajouté que le ministre de la Défense nationale a précisé à la partie américaine que la coopération existant entre les deux pays restera effi-

cace et que les forces armées mauritaniennes demeureront prêtes à faire face à tous les défis.

Il a dit que le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, accorde un intérêt particulier aux forces armées nationales, "étant convaincu que la sécurité et la stabilité sont la clé et les fondements de tout développement et de toute action économique fructueuse".

Il a enfin indiqué que la Mauritanie compte, pour ce qui concerne la sécurité de la région, sur son excellente et fructueuse coopération avec les Etats Unis d'Amérique.

L'audience s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère de la Défense nationale, le général de brigade Mohamed Ould El Hadi.

Le ministre des Affaires islamiques décore des cadres de son département

Le ministre des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel, M. Ahmed Ould Ehel Daoud a décoré, vendredi à Nouakchott, au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, les cadres et employés suivants de son département:

Médaille de reconnaissance nationale:

- Moustapha Mohamed Mohamed Abdallahi, chargé de mission

- Mohamed Abdallahi Khattry, directeur adjoint des mahadras

Médaille d'honneur, troisième classe:

- Fatimetou Mint Sidi Ali, secrétaire

- M'Bareck Ould Brahim, planton. La cérémonie de décoration qui s'inscrit dans le cadre des festivités commémorant le 54eme anniver-



saire de l'indépendance nationale s'est déroulée en présence de MM. Abdallahi Ould Ismail, chargé de mission, Sidi Mohamed Ould Saleh, conseiller chargé de l'enseignement

originel, Cheikhna Ould Cheikh Tourad, directeur administratif et financier et Moulaye Ould Cheiguer, directeur des mahadras.

Les ministres des Pêches mauritanien et marocain instruisent les experts aux fins de préparation de la commission mixte

Le ministre mauritanien des Pêches et de l'Economie maritime et le ministre marocain de l'Agriculture et de la Pêche, respectivement M. Nany Ould Chrougha et Aziz Khnouche ont signé, vendredi à Nouakchott, le communiqué couronnant la visite de l'hôte marocain en Mauritanie.

Le communiqué indique que les deux ministres ont présidé une réunion pour l'examen de la coopération dans le domaine de la pêche maritime, la réalité et les perspectives de ce secteur et des moyens susceptibles de promouvoir cette coopération, conformément aux ambitions des deux peuples.

Ils ont, dans ce cadre, donné leurs orientations aux experts pour déterminer les domaines de coopération et leurs mécanismes avant la réunion de la commission mixte mauritano-marocaine pour la pêche qui doit être tenue dans les plus brefs délais. Les deux parties se sont mises d'accord sur la nécessité d'engager une concertation et une coordination



pour harmoniser leurs positions au niveau des organisations internationales et régionales spécialisées ainsi que dans les domaines de l'exploitation des ressources halieutiques, la commercialisation des produits et la stimulation du mouvement des investissements privés dans ce domaine.

Le ministre marocain a déclaré, à l'issue de la signature de ce commu-

niqué, que ces réunions et cette visite traduisent la forte amitié liant les deux chefs d'Etat et les deux peuples frères, précisant que les perspectives d'une coopération fructueuse sont prometteuses.

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence de la secrétaire générale du ministère des Pêches et de l'Economie maritime et de l'ambassadeur marocain en Mauritanie.

Le ministre nigérien de l'Elevage effectue une visite à la ferme d'Idini pour l'amélioration des espèces bovines



Le ministre de l'Elevage, Dr Fatma Habib et son homologue nigérien, M. Mahman El Hadj Ousmane, ont effectué vendredi, dans le cadre de l'actuel séjour de travail du ministre nigérien de l'Elevage dans notre pays, une visite à la ferme d'Idini pour l'amélioration des espèces bovines.

Sur place, la délégation ministérielle a reçu des explications techniques détaillées présentées par le directeur du Développement des filières animales, M. Mohamed Ould Haki, sur les composantes et la capacité d'accueil de cette ferme d'une superficie de 4,5 ha, créée en 2011 et où ont été artificiellement vaccinées 1.800 vaches, qui ont donné une production de première génération de 490

veaux.

Il a souligné également que la ferme d'Idini s'ajoute à d'autres fermes pilotes similaires dans les deux Hodhs, le Brakna et le Gorgol, dans le cadre du programme national d'amélioration génétique de l'espèce bovine, en vue de créer des réservoirs laitiers dans les wilayas concernées ainsi que pour assurer un approvisionnement durable du marché local.

Les deux délégations mauritanienne et nigérienne ont organisé, hier, au ministère de l'Elevage des réunions coprésidées par les deux ministres, pour examiner les opportunités de coopération entre les deux Etats dans le domaine de l'élevage et de ses dérivés.

Retour du ministre de l'Hydraulique

Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, M. Mohamed Ould Khouna, a regagné, samedi soir, Nouakchott, en provenance des Emirats Arabes Unis où il avait pris part aux réunions de l'Assemblée générale des Agences internationales des Energies renouvelables qui se tenait à Abu-Dhabi du 17 au 18 du mois courant.

Le ministre a participé par la suite du 19 au 21 janvier à la semaine d'Abu-Dhabi des énergies du futur.

En marge de cet événement, le ministre a eu des entretiens avec les responsables de la Société émiratie Masdar au cours desquels a été signée une convention portant sur la construction de sept centrales solaires. Selon, le directeur général adjoint de la SOMELEC, M. Mohamed Salem Ould Ahmed, qui avait accompagné le ministre, ces centrales seront construites à Aioun, Atar, Aleg, Akjoujt, Boutilimit, Chami et Boulanoir.

Notons que le ministre a eu également des rencontres avec le ministre



émirati de l'Energie et plusieurs responsables de sociétés opérant dans le domaine du pétrole et de l'énergie.

Au cours de ces entretiens, les voies et moyens de renforcer la coopération entre les Emirats arabes unis et la Mauritanie, en particulier dans les domaines de l'énergie et du pétrole, ont été explorés.

Au cours de ce voyage, le ministre était accompagné du directeur de l'Energie au ministère de l'Hydraulique et du directeur général adjoint de la SOMELEC.

Les jeunes d'Akjoujt organisent une soirée de soutien au Prophète (PSL)

Les jeunes d'Akjoujt ont organisé, jeudi soir, devant le centres des connaissances de la ville, une soirée culturelle de soutien au Prophète Paix et Salut sur Lui (PSL), marquée

par la présentation de conférences et de poèmes arabes et populaires.

Les intervenants ont mis en exergue la notoriété, les valeurs, la tolérance et la grandeur du Prophète (PSL).

L'Agence Mauritanienne d'Information ouvre cinq bureaux régionaux



Le secrétaire général du ministère des Relations avec le Parlement et la Société civile, M. Cheikh Ould Bouasriya, a supervisé, samedi matin, en compagnie du directeur général de l'Agence Mauritanienne d'Information, M. Yarba Ould Sghair, l'acheminement des staffs des bureaux régionaux de l'AMI vers les wilayas de l'intérieur pour exercer leurs fonctions.

Les nouveaux bureaux se répartissent sur cinq zones géographiques, à savoir la zone Est (Aïoun), couvrant le Hodh Charghi, le Hodh El Gharbi et l'Assaba, la zone sud (Kaédi) couvrant les wilayas du Gorgol, du Guidimagha et du Brakna, la zone Nord (Nouadhibou) qui couvre les wilayas de Dakhlet Nouadhibou et du Tiris Zemmour, la zone centrale (Atar) qui couvre les wilayas de l'Adrar, du Tagant et de l'Inchiri et la zone du Trarza (Rosso).

Dans un mot prononcé pour la circonstance, le secrétaire général a félicité la direction générale de l'AMI pour cette réalisation, précisant que l'ouverture de ces bureaux concrétise une ancienne aspiration de l'Agence depuis sa création. Il a fait remarquer que cela s'est fait sur les propres ressources de l'Agence, sans aucun appui extérieur.

Il a ajouté que ces bureaux régionaux, grâce à l'expérience de leurs staffs, constitueront un apport qualitatif au travail de l'Agence, à travers

la couverture des événements nationaux sur toute l'étendue du territoire national.

Il a révélé que l'AMI envisage de généraliser cette expérience à l'ensemble des wilayas du pays dans le but de renforcer la présence de l'Agence sur la scène nationale en tant que première source crédible d'information des événements qui se produisent à l'intérieur du pays.

De son côté, le directeur général de l'AMI, M. Yarba Ould Sghair, a remercié le secrétaire général du ministère des Relations avec le Parlement et la Société civile pour sa présence et sa supervision de la cérémonie d'acheminement des staffs des bureaux à l'intérieur du pays.

Il a, par ailleurs, félicité les collègues désignés pour leur investiture dans leurs nouvelles fonctions, espérant qu'ils soient à la hauteur de cette responsabilité.

Le directeur général de l'AMI a souligné que cette occasion constitue une aspiration pour l'AMI depuis sa création, mettant en exergue la nécessité de l'ouverture de ces bureaux, qui est, selon lui, fondamentale pour l'accomplissement de sa mission, à savoir la couverture de toute l'étendue du territoire national.

M. Yarba Ould Sghair a ajouté que cette expérience a débuté par l'ouverture des cinq bureaux régionaux

regroupant, chacun, des wilayas voisines qui partagent les mêmes spécificités culturelles et de développement. Il a signalé que ces représentations disposent des équipements nécessaires (moyens de transports et supports de communication) leur permettant de s'acquitter convenablement de leur mission. Il a, en outre, précisé que la volonté permettra à la direction générale et aux responsables des bureaux, sélectionnés sur des critères professionnels et de disponibilité, de surmonter toutes les difficultés pour accéder à l'information et à la transmettre avec professionnalisme et objectivité, affirmant que cette expérience sera généralisée dans les années à venir à l'ensemble des wilayas du pays et dans certaines zones du monde.

Ces bureaux ont pour objectif l'extension du champ de couverture des événements, le rapprochement du service des citoyens et le renforcement des capacités des correspondants de l'Agence dans les différentes wilayas du pays.

Le staff de chaque bureau se compose d'un Chef de bureau, de journalistes et d'un agent commercial. Ils disposent d'équipements nécessaires, y compris les moyens de transport et les supports de communication afin de leur permettre de s'acquitter convenablement de leur mission.

La ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires étrangères reçoit l'ambassadeur chef de la Délégation de l'Union Européenne

La ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires maghrébines et Africaines et des Mauritaniens à l'étranger, Mme Khadijetou M'Barreck Fall, a reçu en audience, vendredi à Nouakchott, SEM José Antonio Sabadell, ambassadeur chef de la Délégation de l'Union Européenne en Mauritanie.

La rencontre a porté sur les relations de coopération existant entre les deux parties.

L'audience s'est déroulée en présence de M. Mohamed Ould Ahmedou, directeur des Affaires européennes au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.



La Mauritanie préside la 29^e session du COREP de l'Union africaine

Notre Ambassadeur en Ethiopie et, Représentant permanent auprès de l'Union africaine, SEM. Hamadi Ould Meimou, a présidé la 29^e session ordinaire du Comité des Représentants Permanents (COREP) de l'Union africaine, ouvrant ainsi les sessions du Sommet de l'Union Africaine, qui seront couronnées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement les 30 et 31 Janvier 2015.

La réunion, à laquelle ont assisté les Ambassadeurs des pays de l'UA ainsi que les hauts fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine et de ses différents organes compétents, s'est déroulée, samedi, dans la salle de conférence au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba.

Dans son mot d'ouverture, l'ambassadeur, SE Hamadi Ould Meimou, en sa qualité de Président du COREP, a insisté sur la nécessité de la persévérance dans les efforts concertés pour bien accomplir les travaux de cette session, afin d'assurer le succès du reste des étapes du sommet, qui se tient à un mo-



ment où le continent est confronté à de grands défis, qui ne peuvent être surmontés qu'à travers un travail acharné sur la mise en œuvre des plans et programmes approuvés dans le cadre de l'Agenda Afrique 2063, en particulier la promotion de la jeunesse et des femmes pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le développement du continent, à travers l'éducation, la mise à niveau, la formation et l'emploi pour la libération des énergies.

L'ordre du jour de la session du COREP porte, durant deux jours, sur l'étude d'un ensemble de rapports et projets de déclarations soumises par les sous-comités et la Commission de l'Union africaine ainsi que les organes compétents, préparés pour soumission au Conseil exécutif de l'Union Africaine, qui se tiendra les 26 et 27 Janvier et, sera présidé par Son Excellence la ministre des Affaires étrangères, Mme Fatma Vall Mint Soueina. Il convient de noter que les membres du COREP ainsi que le public ont observé, à la demande du président de la session, une minute de silence à la mémoire de feu Abdullah Ibn Abdul Aziz Al Saoud, Roi d'Arabie Saoudite, en guise de reconnaissance et de gratitude aux efforts du défunt et de l'Arabie saoudite pour son soutien à l'Afrique.

Démarrage des activités de l'Association Anglaise à l'Université Sup Management

L'Université internationale intercontinentale Sup Management a procédé, jeudi soir, au lancement des activités de l'association anglaise universitaire, sous la supervision du directeur de la Promotion de l'enseignement supérieur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Dr. Sidi Mohamed Ould Abd Eddayem.

La cérémonie a été marquée par la présentation d'exposés et projections sur l'évolution de cette université libre et son rôle dans l'enseignement professionnel en plus de programmes culturels et artistiques.

Dans un mot prononcé pour la circonstance, le directeur de la Promotion de l'Enseignement supérieur au



ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a mis en exergue l'importance de l'acquisition des sciences et connaissances dans les différentes spécialités et l'ouverture au monde à travers

la maîtrise des langues étrangères. Il a, en outre, appelé l'ensemble des institutions de l'enseignement supérieur à accompagner les efforts menés par son département pour améliorer la qualité de l'enseigne-

ment supérieur et rehausser la performance académique à travers l'application ferme des paramètres scientifiques et juridiques régissant l'enseignement supérieur.

De son côté, le directeur général de l'Université Dr. Mohamed Radhi Ould Mohamed El Hacen a passé en revue le parcours de cette Université, annonçant l'ouverture d'un centre d'anglais au niveau de la filière de l'Université à Nouadhibou, dans le cadre de la décentralisation de l'enseignement supérieur, adoptée par l'Etat au cours des dernières années pour rapprocher le service de l'enseignement supérieur des citoyens à l'intérieur du pays.

ESPACE-AFRIQUE

Le secteur de l'agroalimentaire Sur le point d'exploser en Afrique, selon un expert

En incluant les îles, l'Afrique est un continent de 30 221 532 km² et peuplé d'un milliard d'habitants. Elle est bordée par la mer Méditerranée au nord, le canal de Suez et la mer Rouge au nord-est, l'océan Indien au sud-est et l'océan Atlantique à l'ouest. L'Afrique comprend 49 pays en incluant Madagascar, et 54 en incluant tous les archipels. Au cours du mandat du Président de la République M. Mohamed Ould Abdel Aziz à la tête de l'Union Africaine nous revisitons, dans une série d'articles, les performances et le potentiel des différents Etats membres de l'Union et ses organisations affiliées. Dans l'article ci-après, on aborde l'agroalimentaire en Afrique.

Ce n'est un secret pour personne que l'Afrique est actuellement en voie d'expansion et offre de plus en plus de possibilités lucratives aux entreprises locales, et ceci en raison de la croissance économique régulière du continent, de l'augmentation des revenus disponibles et d'une plus grande confiance des consommateurs.

« L'agroalimentaire est un secteur qui connaît une croissance particulièrement marquée en Afrique. » souligne Charles Brewer, directeur général de DHL Express en Afrique subsaharienne. Pour Mr Brewer, Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il englobe l'ensemble de la chaîne de valeur depuis la production agricole en passant par la transformation secondaire, la distribution et la vente au consommateur final. « Le secteur de la vente au détail est en train d'exploser en Afrique, de même que la population et la classe moyenne en Afrique. Comme conséquence de ce développement, nous constatons une augmentation à la fois des ressources disponibles et de la demande de produits agricoles et de denrées alimentaires transformées de bonne qualité, plus élevée que jamais ». Il attire notre attention sur le récent rapport de la Banque mondiale intitulé « L'Afrique en croissance : libérer le potentiel de l'agroalimentaire » qui montre que les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires d'Afrique pourraient générer un marché alimentaire d'un billion de dollars à l'horizon 2030 – un triplement de sa capacité actuelle qui est estimée à 313 milliards de dollars.

« Cette croissance attendue met en lumière le marché grandissant ainsi que les nombreuses opportunités qui s'offrent aux entreprises agroalimentaires d'Afrique du Sud et aux acteurs principaux de la chaîne de valeur associés à l'expansion de l'Afrique », indique M. Brewer. Selon Hennie van der Merwe, PDG de l'Agribusiness Development Corporation (ADC), basée en Afrique du Sud, l'Afrique offre de nouvelles perspectives de marché

aux entreprises agroalimentaires. « Du fait de l'augmentation de son pouvoir d'achat, de sa demande de biens et de ses ressources terrestres non exploitées, l'Afrique connaît actuellement un regain dans le domaine de l'agroalimentaire, qui permettra non seulement d'accroître son autosuffisance alimentaire, mais également de créer des emplois et de stimuler son activité économique, notamment dans les zones rurales », ajoute Hennie van der Merwe.

BAD : 80 millions \$ pour l'industrie agro-alimentaire en Afrique

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé un prêt – de premier rang en monnaies locales – équivalent à 80 millions de dollars EU, en soutien au programme d'investissement d'Olam en Afrique.

Celui-ci vise à approfondir l'intégration de la chaîne de valeur agricole du groupe Olam, à travers des investissements dans les activités de transformation du blé et de l'huile de palme en Afrique. Le programme comprend cinq sous-projets, respectivement au Cameroun, au Ghana, au Mozambique et au Sénégal. Il permettra d'améliorer la chaîne régionale d'approvisionnement alimentaire et d'agir comme un catalyseur en faveur de la création d'emplois et de la viabilité du secteur agro-alimentaire et, par là même, de la sécurité alimentaire en Afrique.

Les marchés alimentaires et agricoles sont extrêmement fragmentés du fait des frontières régionales, nationales et même locales, et de la prédominance de l'agriculture à petite échelle dans la région. Exploiter les opportunités dans le secteur et soutenir la concurrence sur le marché mondial exigent donc un déploiement efficace des activités en jeu en amont et en aval (production, approvisionnement, stockage, distribution) ainsi que des infrastructures logistiques, afin de relier entre eux fournisseurs et acheteurs de la région. La taille du groupe Olam et la force de distribution existante auront un impact positif sur la coordination et l'intégration des marchés. Olam Aviv Investment Holdings Mauritius, filiale à 100 % du groupe Olam, sera l'entité emprunteuse. Présent dans 65 pays, le groupe Olam, leader des chaînes d'approvisionnements globales intégrées, s'est imposé en chef de file dans nombre de ses activités - incluant la transformation et la commercialisation du cacao, du café, de la noix de cajou, du sésame, du riz, de produits issus du coton et du bois. En Afrique, l'activité du groupe comprend une chaîne d'approvisionnement intégrée de 16 produits, qui emploie 6 800 salariés, dont 1 700 femmes.

Le groupe Olam travaille avec près de 3,4 millions de petits agriculteurs en Afrique. Le groupe est également engagé dans 110 initiatives d'assistance auprès de petits producteurs, pour les épauler face aux difficultés qu'ils rencontrent, telles que la pauvreté, le manque d'éducation et de

services sociaux de base, et les aider à bâtir leur sécurité alimentaire. Olam a remporté le « Prix du leadership pour le développement durable en Afrique » en 2012, lors des assemblées annuelles de la Banque mondiale à Tokyo. Ce prix récompense la « Charte des moyens de subsistance Olam » - un programme phare de responsabilité sociale qui, d'ici 2015, bénéficiera à près de 500 000 agriculteurs en Afrique.

Le programme d'investissement d'Olam en Afrique, dans le cadre de la chaîne de valeur, générera 600 000 tonnes/an de capacité supplémentaire de transformation du blé et un million de tonnes pour la chaîne d'approvisionnement en huile de palme avec l'infrastructure correspondante, renforcera la chaîne d'approvisionnement alimentaire régionale et créera 8 500 emplois directs et indirects – dont 25 % pour les femmes – dans l'approvisionnement ainsi que des emplois dans la distribution. L'opération aidera également à développer le secteur privé, grâce au partenariat noué avec un groupe agro-alimentaire international, qui renforcera les rouages de la chaîne d'approvisionnement pour le secteur, ainsi que les marchés financiers locaux grâce à l'émission d'obligations.

Une opportunité de 1 000 milliards de dollars à l'horizon 2030.

Selon un nouveau rapport publié aujourd'hui par la Banque mondiale, les agriculteurs et le secteur agroalimentaire africains pourraient générer un marché de 1 000 milliards de dollars à l'horizon 2030, s'ils parvenaient à élargir leur accès à des fonds supplémentaires, à l'électricité, à une meilleure technologie et à des terres irriguées en vue d'y cultiver des aliments à haute valeur nutritionnelle et sous réserve que les gouvernements africains puissent travailler plus étroitement avec les exploitations agricoles afin de nourrir la population urbaine croissante de la région.

Selon le nouveau rapport - « Growing Africa: Unlocking the Potential of Agribusiness » (Croissance de l'Afrique : libérer le potentiel du secteur agroalimentaire), les systèmes alimentaires de l'Afrique, actuellement évalués à 313 milliards de dollars annuels à partir de l'agriculture, pourraient tripler si les gouvernements et les chefs d'entreprise procédaient à une refonte radicale de leurs politiques et de leur soutien au secteur, aux agriculteurs et aux exploitations agricoles, qui représentent ensemble près de 50 % de l'activité économique africaine.

« Le moment est venu de faire de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire africains un catalyseur pour mettre fin à la pauvreté » déclare Makhtar Diop, vice-président de la Région Afrique de la Banque mondiale. « Nous ne pouvons pas exagérer l'importance revêtue par l'agriculture dans la détermination de l'Afrique à maintenir et à stimuler ses taux élevés de croissance, à créer plus d'emplois, à réduire de façon significative la pauvreté et à



cultiver suffisamment de denrées alimentaires nutritives à bas prix pour nourrir ses familles et exporter ses récoltes excédentaires, tout en préservant l'environnement du continent ».

Sous l'effet conjugué de la croissance démographique, de la hausse des revenus et de l'urbanisation, une forte demande oriente à la hausse les prix mondiaux des aliments et des produits agricoles. Les problèmes liés à l'approvisionnement ralentissant la progression du rendement des principales cultures vivrières, le fléchissement des dépenses de recherches, les défis posés par la dégradation des terres et la rareté de l'eau ainsi que le changement climatique, signifient tous que les prix se maintiendront à des niveaux élevés. Dans un tel contexte, l'Afrique dispose d'un potentiel considérable pour développer ses exportations alimentaires et agricoles.

L'Afrique détient pratiquement 50 % des terres mondiales non cultivées qui conviennent aux cultures vivrières, recensant jusqu'à 450 millions d'hectares non boisés, ni protégés, ni surpeuplés. L'Afrique utilise moins de 2 % de ses ressources renouvelables en eau, par rapport à une moyenne mondiale s'élevant à 5 %. Ses récoltes produisent systématiquement un volume nettement inférieur à leur potentiel et l'importance des écarts de rendement peut atteindre de 60 à 80 % s'agissant des cultures de soutien, comme le maïs. Les pertes après récoltes atteignent de 15 à 20 % pour les céréales et sont supérieures pour les produits périssables, en raison des mauvaises conditions de stockage et du manque d'infrastructures agricoles.

Les pays africains peuvent exploiter les marchés en plein essor du riz, du maïs, du soja, de l'huile de palme, des biocarburants ainsi que des matières biologiques et s'imposer parmi les principaux exportateurs de ces marchandises sur les marchés mondiaux, à l'instar des réussites de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud-est. Concernant l'Afrique subsaharienne, les secteurs les plus dynamiques sont probablement le riz, les céréales fourragères, les volailles, les produits laitiers, les huiles végétales, l'horticulture et les aliments transformés pour approvisionner les marchés nationaux.

Le rapport met en garde sur les acquisitions de terres qui, bien que nécessaires pour les investissements du secteur agro-alimentaire, peuvent constituer une menace pour les moyens de subsistance des personnes et engendrer une opposition locale, à moins que les acquisitions ou fermages ne soient effectués selon des normes responsables sur les plans éthique et social, reconnaissant notamment les droits des utilisateurs locaux, résultant de consultations approfondies avec les communautés locales et incluant un dédommagement équitable respectant le prix du marché pour les terres acquises.

« L'amélioration de l'agriculture et du secteur de l'agroalimentaire africain signifie des recettes plus élevées et des emplois supplémentaires. Cela permet également à l'Afrique de se mesurer à la concurrence internationale. À ce jour, le Brésil, l'Indonésie et la Thaïlande exportent chacun plus de produits alimentaires que tous les pays de l'Afrique subsaharienne réunis. Cela doit changer », indique Jamal Saghir, Directeur du développement durable de la Banque mondiale pour la région de l'Afrique.

Les chaînes de valeurs sont fondamentales

Riz : l'Afrique est devenue un grand consommateur et importateur de riz. Les Africains importent la moitié du riz qu'ils consomment et le paient au prix fort, soit 3,5 milliards de dollars par an, voire plus. Le Ghana et le Sénégal sont deux importateurs de premier plan. Le Sénégal se montre compétitif parmi ses voisins, mais le pays souffre de la difficulté qu'éprouvent les agriculteurs à accéder aux terres, aux capitaux et aux financements pour accroître l'irrigation et les variétés de cultures appropriées. Le Ghana produit moins de variétés de riz que le Sénégal, mais à un coût nettement plus élevé et prélève des droits de douane de 40 % ainsi que d'autres frais sur les importations. Le grain, la propreté et le conditionnement, étant tous de médiocre qualité, il s'agit de facteurs considérablement dissuasifs pour les consommateurs, ce qui freine le rendement du secteur.

Sidi Moustapha Ould BELLALI
bellalisedi@yahoo.fr

Hygiène de vie

Boire 1,5 litre d'eau par jour, un mythe ?

Diverses études démontrent qu'il faudrait boire environ 1,5 litre d'eau par jour, soit 8 verres quotidiens. Cependant, les chiffres diffèrent selon les recherches, et les différents types de morphologies observées. L'eau est un besoin essentiel pour le corps, sa consommation est donc indispensable. Mais se limite-t-elle vraiment à 1,5 litre par jour ?



Les besoins en eau du corps sont propres à la morphologie d'une personne, son mode de vie et au climat. L'eau représente environ 60% du poids du corps. Mais chaque jour, une quantité importante s'échappe de l'organisme. Des études démontrent que le corps d'une personne de taille moyenne dépenserait plus de 2 litres d'eau par jour. Les excès sont principalement éliminés par les urines, qui servent à évacuer les déchets produits par l'organisme, mais aussi par le biais de la respiration, la transpiration et les larmes. Ces pertes sont compensées par l'alimentation, qui représente aux alentours d'un litre, et des liquides que l'on boit. Il est donc nécessaire de s'hydrater tout au long de la journée, même lorsque la soif ne se fait pas ressentir. En effet, avec le vieillissement, les personnes ressentent moins le besoin de boire et des risques de déshydratation sont possibles. De même qu'en cas de fortes températures (la chaleur provoque une perte d'eau supplémentaire), d'effort physique, d'allaitement et de maladie, il est conseillé de veiller à la bonne hydratation du corps. Le risque de déshydratation se définit en fonction du poids corporel, et peut être dû à une consommation d'eau insuffisante et prolongée. Les premiers signes de déshydratation chronique

peuvent se traduire par une urine de couleur foncée, des sensations de sécheresse au niveau de la bouche et de la gorge, des maux de tête et des étourdissements, ainsi qu'une peau très sèche et une intolérance à la chaleur. Afin d'y remédier, il est conseillé de boire autant que possible, même si certaines études ont démontré qu'absorber une trop grande quantité d'eau pouvait être dangereuse.

Boire trop serait mauvais pour la santé

Une consommation trop importante et trop rapide de liquides dans le corps, appelée hyponatrémie, pourrait être néfaste. Ces derniers ne seraient pas pris en charge par les reins, qui ne peuvent réguler qu'un litre et demi d'eau par heure. En effet, boire trop d'eau ferait gonfler les cellules dans le sang, ce qui pourrait provoquer un trouble des fonctions cérébrales. La concentration de l'ion sodium intra plasmatique est fortement diminuée à cause de la présence importante d'eau dans le plasma. Toutefois, l'hyponatrémie résulte le plus souvent de pathologies comme la potomanie ou un excès de perfusions : les cas de ce trouble restent rares et ne concernent qu'un nombre infime de personnes.

Des recommandations variables

Des études ont été menées afin de définir quel serait le

réel besoin en eau du corps. Les chiffres variant entre 1 et 3 litres par jour, il est conseillé de boire environ deux litres quotidiennement. Mais comme nous l'avons vu précédemment, cela dépend de la morphologie, de l'environnement et du mode de vie de la personne. Cette affirmation doit donc être nuancée, et replacée dans les contextes auxquels elle appartient. Ces deux litres ne comprennent pas l'eau au sens propre du terme, mais l'ensemble des liquides qui passent par l'alimentation et les boissons à base d'eau (thé, café, jus). La théorie des 8 verres désignent donc la totalité de liquides consommés au cours d'une journée. Cette recommandation trouve son origine dans une étude de l'Institute of Medicine, qui avait suggéré que chaque calorie d'aliment ingérée était égale à un millilitre d'eau. Ainsi, une consommation de 1 900 calories par jour équivaut à 1 900 mL d'eau (soit 1,9 L). La confusion s'est faite lorsque les personnes ont oublié que les aliments contenaient déjà de l'eau : il ne serait donc pas nécessaire de boire 2 litres d'eau supplémentaire. Cependant, d'autres études affirment le contraire : il faudrait, selon elles, en consommer entre 2,5 et 3 litres en plus de l'alimentation. La réponse reste alors vague et impossible à définir, car beaucoup de recherches se contredisent et donnent chacune des résultats différents. La recommandation de boire 1,5 litre d'eau par jour peut être considérée comme un mythe, mais il reste nécessaire de veiller à sa bonne hydratation tout au long de la journée pour le bien de son organisme.

Sidi Moustapha Ould
BELLALI
bellalisidi@yahoo.fr

Antibiotiques: optez pour ces 8 antibiotiques naturels!

Le froid bat son plein avec les maladies qui vont avec: rhumes, gripes, angines... Si parfois nous sommes obligés de prendre des antibiotiques, souvent nous pouvons les éviter en consommant certains aliments. Prenez des antibiotiques vraiment si c'est nécessaire car ils ne font pas que soigner le mal, ils dérèglent également tout le système digestif. En effet, les antibiotiques qui ont un effet bactéricide, détruisent les bactéries contenues la flore intestinale qui sont essentielles au bon fonctionnement des intestins.

Voici une liste de 8 antibiotiques naturels, une excellente alternative pour les médicaments chimiques et aux effets bien moindres:

Le gingembre: En poudre ou en tranches confites, on le trouve dans de nombreux plats asiatiques car il a d'excellentes vertus thérapeutiques. Le gingembre fait partie des antibiotiques naturels car il calme les inflammations et soulage les douleurs gastro-intestinales ou encore musculaires. C'est également un très bon traitement pour les maladies respiratoires.

L'ail: C'est un excellent aliment antibactérien, antioxydant, anti-inflammatoire et anticancéreux. Il pourrait même détruire les bactéries que les antibiotiques chimiques ne peuvent pas détruire. Les médecins conseillent de manger quotidiennement deux gousses d'ail pour profiter au maximum de ses bienfaits.

Le curcuma: Cette épice a un fort pouvoir antioxydant grâce à sa forte teneur en curcumine, un composé actif qui peut neutraliser les cellules cancéreuses. Associé au gingembre, le curcuma peut soigner les différents troubles de l'estomac et on le recommande fortement aux personnes qui souffrent d'ulcère.

Le miel: On connaît ses vertus antibactériennes depuis l'Antiquité. Les grecs l'appelaient d'ailleurs le « nectar des Dieux » et l'utilisaient en cas de fièvre, d'ulcère, de blessure... Pour profiter de ses bienfaits, prenez-en une cuillère par jour ou appliquez-le directement sur la plaie.

Les pépins de pamplemousse: D'après plusieurs études, l'extrait de pépins de pamplemousse, aussi connu sous le nom de citrobioic, pourrait dérégler la membrane cytoplasmique des bactéries pathogènes et donc de les détruire. En plus d'avoir le même effet thérapeutique que les antibiotiques, le citrobioic n'a en revanche aucun effet indésirable sur le corps.

Le vinaigre de cidre bio: Il est très bon pour la tension, contre l'ostéoporose... et c'est également un antimicrobien efficace contre les infections du conduit auditif. En cas d'infection, faites un bain d'oreille avec un mélange moitié vinaigre de cidre, moitié eau chaude, 2 à 3 fois/jour, jusqu'à disparition de la douleur et de la fièvre.

L'eucalyptus : Le cinéol de ses feuilles a d'excellentes vertus sur l'appareil respiratoire. En phytothérapie on recommande l'eucalyptus pour soigner la toux, les rhumes, les symptômes de la grippe et les bronchites.

Le Citron: c'est un antibiotique, antibactérien et antiseptique particulièrement puissant. Son action sur les virus est tout aussi intéressante, mais moins large que son action antibactérien et antiseptique qui est active sur de très nombreux souches et germes. Le citron est donc excellent contre la fatigue passagère et tous les maux d'hiver (refroidissement, maux de gorge, maux de tête et la grippe).

Ces maladies qui touchent les hommes...

L'homme et la femme ne sont pas égaux face aux maladies. En voici 5 qui touchent principalement les hommes.

Les maladies cardiovasculaires

Les maladies cardiovasculaires sont la plupart du temps liées à l'accumulation de « mauvais cholestérol » (LDL) dans les artères coronariennes. Le cœur permet d'oxygéner le reste des organes par l'intermédiaire du sang qui transporte l'oxygène nécessaire. Si les vaisseaux sont rétrécis à cause d'un dépôt de cholestérol, le flux sanguin vers le cœur est restreint, ce qui peut provoquer une angine de poitrine, caractérisée par de fortes douleurs au niveau de la poitrine. Si ce manque d'oxygène est plus important, une partie du muscle cardiaque peut se nécroser et causer un infarctus (= crise cardiaque). Les antécédents familiaux, le diabète, l'hypertension, le tabagisme, l'obésité et le stress chronique sont les principaux facteurs déclenchants. Il s'agit de l'une des principales causes de mortalité chez l'homme, après le cancer.

Le daltonisme

Le daltonisme, ou dyschromatopsie, est une anomalie de la vision, le plus souvent d'origine génétique. Les couleurs sont perçues différemment : l'individu confond le vert et le rouge, le bleu et le jaune ou ne perçoit que des nuances de gris, bien que ce soit plus rare. Le daltonisme est lié à un dysfonctionnement de l'œil, du nerf optique ou du cerveau. Plusieurs tests existent pour le dépister mais cette anomalie ne peut être traitée. Cette maladie n'évolue pas avec le temps. La proportion de daltoniens se situe autour de 8 % chez les hommes et de 0,45 % chez les femmes. Les femmes possèderaient le gène vecteur de cette anomalie, ne la développeraient pas mais la transmettraient à leurs enfants.

Le cancer du poumon

Le cancer du poumon est celui le plus fréquent chez l'homme. De plus, le taux de mortalité augmente chaque année. Ce type de cancer est souvent très invasif car le sang qui transporte l'oxygène nécessaire au bon fonctionnement des organes passe par les poumons avant de circuler dans l'ensemble du corps. La cause principale du cancer du poumon est le tabagisme, responsable de 80 à 90% des cas. Le tabagisme passif, l'exposition à des produits toxiques (amiante, arsenic, CO2) et la pollution atmosphérique sont aussi des facteurs qui en favorisent l'apparition. L'arrêt du tabac reste le geste numéro 1 pour prévenir le cancer du poumon.



ANNONCES

République islamique de Mauritanie
(Honneur - Fraternité - justice)

Commission de Passation des Marchés Publics des secteurs de Souveraineté (CPMPS.SOUV)

Agence Nationale Tadamoun, pour la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, l'Insertion et la Lutte contre la Pauvreté

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés de l'Agence Nationale Tadamoun Pour l'année 2015

Ref	Réalisation envisagée	Source de financement	TYPE de marché	Mode de passation	Date prévisionnelle de lancement de la procédure de sélection	Date prévisionnelle de l'attribution du contrat	Date prévisionnelle de démarrage des prestations	Date prévisionnelle de l'achèvement des prestations
1	Construction de 20 écoles complètes dans 20 localités-cibles dans les wilayas (H.Charghi, H.Gharbi, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimagha, Trarza et Adrar).	Agence Tadamoun	Marché travaux	AON	janv-2015	févr-15	mars-15	sept-15
2	Construction de 80 salles de classe complétant 60 écoles existantes dans 60 localités-cible dans les wilayas (HC, HG, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimagha, Trarza, et Adrar).	Agence Tadamoun	Fourniture	AON	janv-2015	févr-15	mars-15	sept-15
3	Construction de 20 cantines scolaires	Agence Tadamoun	Travaux	AON	janv-2015	févr-15	mars-15	sept-15
4	Construction de 7 mosquées dans des localités-cibles dans les wilayas (H.Charghi, H.Gharbi, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimagha, Trarza et Adrar).	Agence Tadamoun	Travaux	AON	janv-2015	févr-15	mars-15	sept-15
5	Construction de 7 mahadras dans des localités-cibles dans les wilayas (H.Charghi, H.Gharbi, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimagha, Trarza et Adrar).	Agence Tadamoun	Travaux	AON	janv-2015	févr-15	mars-15	sept-15
6	Construction et équipements de 20 postes et/ou centres de santé dans 20 localités-cibles dans les wilayas HC, HG, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimagha, Trarza et Adrar)	Agence Tadamoun	Travaux	AON	janv-2015	févr-15	mars-15	sept-15
7	Réalisation de 16 forages	Agence Tadamoun	Travaux	AON	févr-15	mars-15	avr-2015	juin-15
8	Etudes de dimensionnement AEP	Agence Tadamoun		DP	janv-2015	févr-15	mars-15	avr-2015
9	Réalisation de 27 AEP	Agence Tadamoun	Travaux	AON	janv-15	févr-15	mars-15	juin-15
10	Approfondissements et cuvelages de 17 puits dans les Wilayas du H. El Gharbi, du H. Charghi et du Tagant	Agence Tadamoun	Travaux	AON	nov-15	janv-15	mars-15	juin-15
11	Construction de 1000 habitats sociaux en milieu rural dans 50 localités-cibles dans les wilayas (HC, HG, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimagha, et Adrar).	Agence Tadamoun	Travaux	AON	mars-15	avr-2015	juin-15	déc-15
12	Acquisition de 1500 charrues au profit des agriculteurs dans 8 wilayas pauvres (HC, HG, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimagha et Adrar)	Agence Tadamoun	Travaux	AON	janv-2015	févr-15	mars-15	juin-15
13	Etudes de barrages	Agence Tadamoun		DP	janv-2015	févr-15	mars-15	mars-15
14	Construction de 12 barrages dans des localités-cibles.	Agence Tadamoun	Travaux	AON	janv-2015	févr-15	févr-15	juin-15
15	réalisation de 500 digues et diguettes dans des localités à identifier dans les 9 wilayas les plus pauvres (HC, HG, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimagha, Trarza et Adrar)	Agence Tadamoun	Travaux	AON	janv-2015	févr-15	févr-15	juin-15
16	fourniture de 197 km de matériels de protection des cultures au profit des agriculteurs dans des localités à identifier dans les 9 wilayas les plus pauvres (HC, HG, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimagha, Trarza et Adrar)	Agence Tadamoun	Fournitures	AON	janv-2015	févr-15	mars-15	avr-2015
17	Etudes d'aménagements agricoles	Agence Tadamoun		AON	janv-2015	févr-15	mars-15	avr-2015
18	Aménagement de 200 ha dans des localités à identifier.	Agence Tadamoun	Travaux	AON	janv-2015	févr-15	mars-15	juin-15
19	Fourniture de 46 tonnes de semences dans des localités à identifier dans les 9 wilayas les plus pauvres (HC, HG; Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimagha, Trarza et Adrar).	Agence Tadamoun	Fournitures	AON	janv-2015	févr-15	mars-15	avr-2015

Le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de Souveraineté
Ahmed Salem Ould Abdallahi



MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES
SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)

PROJET REGIONAL D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE

AVIS DE PRE-QUALIFICATION

N°03/2014/lignehtmrnsn

Lot 1 – Conception, fourniture et montage d'une ligne 225kV entre le poste de Nouakchott Centrale Nord et Keur Pèr (environ 204 km) et des postes associés.

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Gouvernement de la République du Sénégal ont sollicité un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Banque Islamique de Développement (BID) et du Fonds Fiduciaire UE-Afrique pour les Infrastructures (ITF) pour financer le Projet régional d'interconnexion électrique entre le Sénégal et la Mauritanie.

2. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie entend affecter une partie du financement de l'AFD aux paiements relatifs à la conception, la fourniture et le montage de la ligne de 225kV entre le poste de Nouakchott Centrale Nord et Keur Pèr (environ 204 km) et des postes associés.

3. La construction de la ligne 225kV et des postes associés donnera lieu à un seul marché comprenant :

- La construction d'une ligne de 225kV entre le poste de Nouakchott Centrale Nord et Keur Pèr (environ 204 km)
- La construction d'un poste de 225 kV/90kV à Béni Nadji et l'extension du poste existant à Nouakchott Centrale Nord, 225kV.

4. La Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), société nationale à capitaux publics de droit mauritanien dont le siège social est sis 47, Avenue de l'Indépendance à Nouakchott entend pré-qualifier des entrepreneurs et/ou des sociétés pour les prestations à réaliser couvrant la conception, la fourniture, le montage suivant les règles et les procédures de l'Agence française de Développement (AFD). Les exigences en matière de pré-qualification sont détaillées dans le dossier de pré-qualification.

5. Les candidats intéressés par le présent avis de pré-qualification, peuvent obtenir des éclaircissements et des informations complémentaires auprès de :

La Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC)
47, Avenue de l'Indépendance - BP 355 – Nouakchott
République Islamique de Mauritanie

Email : lignehtmrnsn@somelec.mr - Télécopie : + (222) 45 25 39 95

Contact : le Conseiller du Directeur Général chargé des marchés ou le Directeur d'Exécution des Projets

6. Les candidats intéressés par le présent avis de pré-qualification, peuvent obtenir le Dossier de Pré-qualification en langue française en formulant une demande écrite auprès de la SOMELEC à l'adresse indiquée au point 5 ci-dessus et en envoyant une copie par e-mail à l'adresse suivante : lignehtmrnsn@somelec.mr et une copie par e-mail au consultant à l'adresse ci-après :

TRACTEBEL ENGINEERING S.A
Avenue Ariane 7 - 1200 Brussels - BELGIUM
Téléphone : + 32 773 95 02 - Télécopie : + 32 773 70 20
Contact : Mrs Véronique BEGHIN
Mailbox : te-nkttbn-lot1@gdfsuez.com

Le dossier de Pré-qualification sera ensuite transmis par e-mail à l'adresse indiquée dans la demande.

7. Les dossiers de candidature pour la pré-qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse indiquée au point 5 ci-dessus au plus tard le **mercredi 4 février 2015 à 10h 00 GMT** suivant les modalités précisées dans le dossier de pré-qualification et doivent être clairement marqués :

« **Candidature de pré-qualification pour le Lot 1 – Conception, fourniture et montage d'une ligne 225kV entre le poste de Nouakchott Centrale Nord et Keur Pèr (environ 204 km) et des postes associés.** »

Le Président de la Commission des Marchés d'Investissements de la SOMELEC
Dr Ahmed Salem EL ARBI

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
SOCIETE NATIONALE D'EAU

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHÉS

Intitulé du marché	Recrutement d'un Ingénieur-Conseil chargé de l'étude d'AEP de Al Ariya à partir des installations du PK 17.
Nombre d'Offres reçues	Quatre (4) offres
Date de lancement de la consultation	04/07/2013
Date d'ouverture des offres	07/10/2014
Nom et adresse de l'attributaire provisoire	Groupement TECHNI PLAN/ESSABR TECHNIPLAN Via Guido d'Arezzo, 14 - 00198 Roma, Italy Tél: 00 39 0685 35 0880 E-mail: techniplan@gmail.com
Montant de l'offre retenue provisoirement	17750943 TTC (dix sept millions sept cent cinquante mille neuf cent quarante trois Ouguiyas) toutes taxes comprises.
Source de financement	SNDE
Délai d'exécution	2 mois

**Le Président de la Commission des Marchés
d'investissements de la SNDE**
FALL N'GUISSALY

DEPISTAGE DU VIH/SIDA

Où dois-je me rendre ?

- Au Centre National d'Hygiène (CNH)/Centre de Dépistage Volontaire et Anonyme (CDVA)
- Au CNTS (Centre National de Transfusion Sanguine)
- Au Centre de Kiffa
- A l'Hôpital militaire de Nouakchott.
- Au Centre médical Alpha de Sebka sis cinéma Saada.

D'autres centres seront ouverts dans les capitales régionales.

Les analyses du dépistage du VIH sont **gratuites et confidentielles**, vos résultats ne seront connus que par vous.

ANNONCES

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
SOCIETE NATIONALE D'EAU

**AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE
DE MARCHÉS**

Intitulé du marché : Fourniture des produits chimiques utilisés en traitement des eaux pour la production d'eau potable lot 3.

Nombre d'Offres reçues Quatre (4) offres
Date de lancement de la consultation 01/09/2014
Date d'ouverture des offres 16/10/2014

Nom et adresse de l'attributaire provisoire Ets EL KHEIR
BP 1603 Nouakchott, Mauritanie
rue 42-15, ilot K 39
Nouakchott - Mauritanie

Montant de l'offre retenue provisoirement 136 800 000 UM HT
cent trente six million huit
cent mille Ouguiya hors taxes

Source de financement État Mauritanien et FADES

Délai d'exécution 12 mois

Le Président de la Commission des Marchés
d'investissements de la SNDE
FALL N'GUSSALY

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
SOCIETE NATIONALE D'EAU

**AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE
DE MARCHÉS**

Intitulé du marché : Fourniture des produits chimiques utilisés en traitement des eaux pour la production d'eau potable lot 2.

Nombre d'Offres reçues Six (6) offres
Date de lancement de la consultation 01/09/2014
Date d'ouverture des offres 16/10/2014

Nom et adresse de l'attributaire provisoire Ets EL KHEIR
BP 1603 Nouakchott, Mauritanie
rue 42-15, ilot K 39
Nouakchott - Mauritanie

Montant de l'offre retenue provisoirement 12 000 000 UM HT
douze million Ouguiya hors taxes

Source de financement État Mauritanien et FADES

Délai d'exécution : 12 mois

Le Président de la Commission des Marchés
d'investissements de la SNDE
FALL N'GUSSALY

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
SOCIETE NATIONALE D'EAU

**AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE
DE MARCHÉS**

Intitulé du marché : Fourniture des produits chimiques utilisés en traitement des eaux pour la production d'eau potable lot 4.

Nombre d'Offres reçues Cinq (5) offres
Date de lancement de la consultation 01/09/2014
Date d'ouverture des offres 16/10/2014

Nom et adresse de l'attributaire provisoire Ets EL KHEIR
:BP 1603 Nouakchott, Mauritanie
rue 42-15, ilot K 39
Nouakchott - Mauritanie

Montant de l'offre retenue provisoirement :48400000 UM HT
quarante huit million quatre
cent mille Ouguiya hors taxes

Source de financement État Mauritanien et FADES

Délai d'exécution 12 mois

Le Président de la Commission des Marchés
d'investissements de la SNDE
FALL N'GUSSALY

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
SOCIETE NATIONALE D'EAU

**AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE
DE MARCHÉS**

Intitulé du marché: Fourniture des produits chimiques utilisés en traitement des eaux pour la production d'eau potable lot n° 1

Nombre d'Offres reçues six (6) offres
Date de lancement de la consultation 01/09/2014
Date d'ouverture des offres 16/10/2014

Nom et adresse de l'attributaire provisoire : NATIONALE MEDICA
25 rue 42-15, ilot K 39
Nouakchott - Mauritanie

Montant de l'offre retenue provisoirement 189 988 274 UM HT
cent quatre vingt neuf million
neuf cent quatre vingt huit
mille deux cent soixante
quatorze Ouguiya hors taxes

Source de financement État Mauritanien et FADES
Délai d'exécution : 12 mois

Le Président de la Commission des Marchés
d'investissements de la SNDE
FALL N'GUSSALY

ANNONCES

Agence Nationale Tadamoun pour la Lutte Contre les Séquelles de l'Esclavage, l'Insertion et la Lutte contre la Pauvreté

Avis d'appel d'offres ouvert N° 30/ CPMPSSouv /2014

Date:.....2014

Appel d'offres n° 30/CPMPSSouv/2014

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme en 2013/2014, l'Agence Nationale Tadamoun envisage l'achèvement des travaux de construction d'infrastructures dans des localités de la Wilaya du Hodh Chargui en trois lots distincts.

2.L'Agence Nationale Tadamoun sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats consultés et répondant aux qualifications requises pour l'achèvement des travaux de construction d'infrastructures dans des localités de la Wilaya du Hodh Chargui en trois lots distincts. La passation du Marché sera conduite par appel d'offres.

3, Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du département Administratif et Financier de l'Agence Nationale Tadamoun.

4.Les dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés gratuitement de 9h à 14 h tous les jours ouvrables ou retirés auprès du Service des Marchés de l'Agence Nationale Tadamoun à l'adresse suivante contre le versement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50.000) Ouguiyas au trésor public:

Agence Nationale Tadamoun pour la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, l'Insertion et la Lutte contre la Pauvreté

Ilot C lot n° 420 TVZ, Tél. : 45243888/45243899, Fax: 4524 3911,

Site web : <http://www.tadamoun.mr>

5. Les travaux sont constitués en 3 lots distincts comme suit:

- **Lot 1 :**
- une école complète, une mosquée et une Mahadra à Grana (commune d'Adelbegrou, Moughataa d'Amourj),
- **Lot 2 :**
- un poste de santé, quatre salles de classe, une administration, trois latrines et une clôture à Touymiret Lemarid (commune de Bougadoum, Moughataa d'Amourj)
- un poste de santé à Elmahrad (commune de Ksar Barka Moughataa de Djiguenni).
- **Lot 3 :**
- une école à Yengui Leksar (commune de Koumbisaleh, moughataa de Timbédra)
- une mosquée et une mahadra à N'Beiya Savra (commune de Bousteila moughataa de Timbédra).

Les candidats peuvent soumissionner à chacun des lots, mais un même soumissionnaire ne peut se faire attribuer qu'un seul lot.

6.Les candidats doivent présenter en plus des autres documents demandés dans le DAO les pièces suivantes:

- Une attestation d'autofinancement de 80.000.000 UM, délivré par une banque locale et destinées au besoin en fonds de roulement pour l'exécution des marchés.

Pour les soumissionnaires nationaux:

Présenter avec leur offre:

- les attestations en cours de validité conformément à la législation nationale vis-à-vis du Travail, des Impôts, du Trésor, de la BCM, de la CNSS et du LNTP.
- L'attestation d'inscription au registre du commerce
- Une procuration écrite habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire

Pour les Entrepreneurs étrangers

Fournir les attestations suivantes:

- Les copies des documents originaux précisant la constitution ou le statut juridique;

- L'attestation d'inscription au registre du commerce du pays où il est installé;

- Une procuration écrite habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire

- Une attestation de non faillite;

7.Les offres devront être valides pour une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, valide pour 118 jours, dont le montant est fixé à 1.000.000 UM par lot ou son équivalent dans une autre monnaie convertible.

8.Le délai d'exécution est de cinq (5) mois pour chaque lot.

9.Les offres devront être remises à l'adresse suivante: Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de Souveraineté (C.P.M.P.S.Souv) Ilot D, lot 13, Tél: 25 00 01 32 site web: www.cpmpps.org; e-mail: cpmpssouv@gmail.com Nouakchott - Mauritanie, au plus tard, le 10/03/2015 à 11 heures GMT. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les plis seront ouverts le même jour, en séance publique de la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de Souveraineté à la même adresse à 11 heures GMT. L'ouverture se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister.

**Le Directeur Général de l'Agence Nationale Tadamoun
Me Hamdi Ould Mahjoub**

Agence Nationale Tadamoun pour la Lutte Contre les Séquelles de l'Esclavage, l'Insertion et la Lutte contre la Pauvreté

Avis d'appel d'offres ouvert N° 29/ CPMPSSouv /2014

Date:.....2014

Appel d'offres n° 29/CPMPSSouv/2014

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme en 2013/2014, L'Agence Nationale Tadamoun envisage l'achèvement des travaux de construction d'infrastructures dans des localités de la Wilaya du Gorgol en deux lots distincts.

2.L'Agence Nationale Tadamoun sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats consultés et répondant aux qualifications requises pour l'achèvement des travaux de construction d'infrastructures dans des localités de la Wilaya du Gorgol en deux lots distincts. La passation du Marché sera conduite par appel d'offres.

3.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du département Administratif et Financier de l'Agence Nationale Tadamoun.

4.Les dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés gratuitement de 9h à 14 h tous les jours ouvrables ou retirés auprès du Service des Marchés de l'Agence Nationale Tadamoun à l'adresse suivante contre le versement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50.000) Ouguiyas au trésor public:

Agence Nationale Tadamoun pour la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, l'Insertion et la Lutte contre la Pauvreté

Ilot C lot n° 420 TVZ, Tél. : 45243888/45243899, Fax: 4524 3911,

Site web: <http://www.tadamoun.mr>

5. Les travaux sont constitués en 2 lots distincts comme suit:

- **Lot 1:**
- une école complète, un poste de santé, une mosquée, une Mahadra et un mini-marché (commune Bokkol, Moughataa de Mongule).
- **Lot 2 :**
- un poste de santé à Zgueilem,
- une mosquée à Lehrach,
- Huit salles de classe au lycée de Monguel

Les candidats peuvent soumissionner à chacun des lots, mais un même soumissionnaire ne peut se faire attribuer qu'un seul lot.

6.Les candidats doivent présenter en plus des autres documents demandés dans le DAO les pièces suivantes:

- Une attestation d'autofinancement de **80.000.000 UM**, délivré par une banque locale et destinées au besoin en fonds de roulement pour l'exécution des marchés.

Pour les soumissionnaires nationaux:

Présenter avec leur offre:

- les attestations en cours de validité conformément à la législation nationale vis-à-vis du Travail, des Impôts, du Trésor, de la BCM, de la CNSS et du LNTP.
- L'attestation d'inscription au registre du commerce
- Une procuration écrite habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire

Pour les Entrepreneurs étrangers

Fournir les attestations suivantes:

- Les copies des documents originaux précisant la constitution ou le statut juridique;

- L'attestation d'inscription au registre du commerce du pays où il est installé;

- Une procuration écrite habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire

- Une attestation de non faillite;

7. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, valide pour 118 jours, dont le montant est fixé à **1.000.000 UM** par lot ou son équivalent dans une autre monnaie convertible.

8.Le délai d'exécution est de cinq (5) mois pour chaque lot.

9.Les offres devront être remises à l'adresse suivante: Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de Souveraineté (C.P.M.P.S.Souv) Ilot D, lot 13, Tél: 25 00 01 32 site web: www.cpmpps.org; e-mail: cpmpssouv@gmail.com Nouakchott - Mauritanie, au plus tard, le 03/03/2015 à 11 heures GMT. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les plis seront ouverts le même jour, en séance publique de la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de Souveraineté à la même adresse à 11 heures GMT. L'ouverture se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister.

**Le Directeur Général de l'Agence
Nationale Tadamoun
Me Hamdi Ould Mahjoub**

CAN 2015:

La Côte d'Ivoire arrache le nul face au Mali



Les équipes de Côte d'Ivoire et du Mali ont fait match nul 1-1 dans le groupe D de la Coupe d'Afrique des nations 2015, ce 24 janvier à Malabo. Les Maliens, qui menaient au score, ont craqué en fin de rencontre, comme face au Cameroun (1-1). Les Ivoiriens, eux, ont encore affiché des lacunes inquiétantes en défense.

Comme un air de déjà-vu ce 24 janvier à Malabo dans le groupe D de la Coupe d'Afrique des nations. D'un côté, une équipe du Mali plutôt habile mais incapable de conserver un résultat, comme face au Cameroun (1-1). De l'autre, une sélection ivoirienne médiocre en défense, nerveuse, mais qui parvient à inverser la tendance grâce à sa force de caractère, comme face à la Guinée (1-1). Le match débute idéalement pour le Mali. A la 7e minute, l'ailier droit Sambou Yatabaré renverse le jeu vers l'ailier gauche Bakary Sako, laissé seul, qui reprend parfaitement de demi-volée. Sylvain Gbohhou, le portier ivoirien, ne peut rien faire : 0-1. Les défenseurs ivoiriens Serge Aurier et Eric Bailly étaient absents sur ce coup-là.

Eric Bailly fait encore preuve de naïveté lorsqu'à la 41e minute, il lève le ballon pour le passer à Gbohhou de la tête. Ce dernier s'en saisit. Grave erreur. L'arbitre siffle un coup franc indirect dans la surface de réparation ivoirienne, pour ce geste antisportif. La tentative malienne ne donne toutefois rien.

Gênée par l'excellent pressing exercé par l'équipe malienne, la Côte d'Ivoire peine à développer son jeu. Et Yaya Touré, sa vedette, n'est une nouvelle fois que l'ombre de lui-même. A

Les Eléphants s'en remettent donc une nouvelle fois aux exploits individuels et aux coups de pied arrêtés. A la 33e minute, Wilfried Bony efface Molla Wagué avec un superbe râteau. Mais, en chutant, le défenseur déséquilibré l'attaquant. L'arbitre siffle un corner plutôt qu'un penalty. Sur ce corner, le défenseur Kolo Touré catapulte le ballon de la tête que Soumaila Diakité, le portier malien, dévie sur sa barre transversale. Pas satisfait pour autant du rendement de son équipe, le sélectionneur Hervé Renard fait entrer l'attaquant Max Gradel à la place du milieu de terrain Ismaël Diomandé. Les Aigles laissent la possession de balle (37% en première période) et cette stratégie s'avère payante. Seule ombre au tableau, la sortie du portier malien Soumaila Diakité, blessé à la cuisse droite. Après cinq minutes de battement, Germain Berthe prend sa place dans la cage malienne.

Gradel sauve les meubles

Les Maliens gagnant du temps à la grande rage des Ivoiriens qui ne cessent d'invectiver l'arbitre M. Bouchaib El Ahrach. Les esprits s'échauffent et les cartons jaunes sont distribués. A force de spéculer, les Aigles finissent par être punis. A la 87e minute, le latéral droit Serge Aurier passe la balle en retrait vers Gradel. Esseulé, l'attaquant a le temps d'ajuster sa reprise du plat du pied : 1-1, score final.

Seydou Keita et ses partenaires peuvent

se mordre les doigts une nouvelle fois. Alors qu'ils s'acheminaient vers une victoire, ils ont encore craqué en fin de partie. Résultat : ils devront battre la Guinée le 28 janvier à Mongomo pour pouvoir se qualifier. Même constat pour les Eléphants, condamnés à battre les Camerounais, le dernier jour, à Malabo.

Encore un nul pour le Cameroun et la Guinée

Les équipes du Cameroun et de la Guinée ont fait match nul 1-1 ce 24 janvier à Malabo, au premier tour de la Coupe d'Afrique des nations 2015. Voilà les quatre sélections du groupe D à égalité parfaite - 2 points, 2 buts marqués, 2 encaissés - avant la dernière journée, le 28 janvier.

La mode serait-elle au match nul 1-1 à Malabo, durant cette Coupe d'Afrique des nations 2015 ? Pour la quatrième fois, une rencontre s'est achevée sur ce score dans le groupe D. Les Camerounais semblaient pourtant bien partis pour prendre la tête du classement et une option sur la qualification en quarts de finale de la CAN 2015.

En effet, le Cameroun entame la partie tambour battant. A la 10e minute, le latéral gauche Henri Bedimo centre en retrait vers Vincent Aboubakar qui reprend le ballon du plat du pied. La frappe de l'avant-centre n'est toutefois pas assez appuyée et Naby Yattara peut dévier en corner. Le portier guinéen est sous pression. Deux minutes plus tard, il se jette dans les pieds de l'ailier Benjamin Moukandjo. Le ballon rebondit sur son partenaire Baïssama Sankoh. Heureusement pour le défenseur du Sily, la balle retombe à côté du cadre.

Après ces deux avertissements, la sanction tombe. A la 13e minute, un corner de Moukandjo fait mouche. Naby Yattara, surpris par la trajectoire, une tentative « d'aile de pigeon » du Camerounais Aurélien Chedjou, et le rebond de la balle, laisse filer dans sa cage : 1-0.

La Guinée privée d'un penalty

Les Camerounais reculent alors et les Guinéens tentent de faire leur retard. Ibrahima Traoré, le meilleur joueur guinéen, inquiète Joseph Ondo, le portier adverse, avec un tir croisé (35e). Ce dernier prend encore ses responsabilités, lorsqu'à la 42e minute, il se joue du capitaine adverse Stéphane Mbia avec une feinte de corps, se retourne face au but, trouve une fenêtre de tir et loge le ballon au fond dans le petit filet opposé d'une frappe de 25 mètres : 1-1. Traoré n'est pas loin du doublé, après la pause, lorsque son centre-tir fuyant rase le montant droit d'Ondo (48e).

Les Lions indomptables procèdent par contre-attaques malgré tout. A la 64e minute, Bedimo centre fort vers Aboubakar qui manque son coup de tête. Naby Keita, entré en jeu peu avant, répond avec une frappe puissante, suite à un bon travail de Boubacar Fofana sur le côté gauche (75e).

A la 90e minute, Stéphane Mbia se procure une dernière occasion avec un puissant coup de tête qui ne trouve pas le cadre. Le milieu de terrain hurle de rage.

Il sait que sa jeune équipe jouera son destin le 28 janvier prochain à Malabo contre la Côte d'Ivoire.

La Guinée, elle, privée d'un penalty dans les arrêts de jeu suite à une faute de Guiso sur Ibrahima Conté, sera dans le même cas de figure : il lui faudra battre le Mali, le 28 janvier à Mongomo, pour aller au second tour de la CAN 2015. Au cas où les quatre équipes feraient à nouveau match nul sur le même score lors de la dernière journée, la CAF procéderait à un tirage au sort pour déterminer les deux qualifiés en quarts de finale. Souhaitons que l'on n'en arrive pas à cette éventualité.

L'Algérie battue in extremis par le Ghana

Le Ghana a privé l'Algérie d'une qualification précoce en quarts de finale de la CAN, en s'imposant dans les arrêts de jeu (1-0). Asamoah Gyan a marqué à la dernière minute d'un match tendu et très fermé.

Encore un match de la CAN-2015 où tout s'est joué dans les derniers instants ! Dans le groupe C, Asamoah Gyan a offert la victoire au Ghana en inscrivant un but contre l'Algérie à la 93e minute, vendredi 23 janvier, à Mongomo (1-0). Après leur défaite inaugurale contre le Sénégal (2-1), les Black Stars comptent ainsi 3 points, tout comme l'Algérie, victorieuse de l'Afrique du Sud lors du premier match (3-1). Pour ces deux équipes, la qualification en quarts se jouera donc lors de la dernière journée.

La frappe croisée d'Asamoah Gyan à la dernière minute est venue pimenter un match dans l'ensemble assez terne et haché par de très nombreuses fautes. L'arbitre, M. Koulibaly, s'est d'ailleurs montré un peu dépassé par les événements, ne sanctionnant quasiment pas les

joueurs, ce qui a même provoqué un début de bagarre sur le terrain.

Paralysés par l'enjeu

En première période, l'Algérie s'est montrée très sérieuse et très (trop ?) appliquée, construisant bien le jeu. Le sélectionneur Christian Gourcuff avait d'ailleurs procédé à plusieurs changements après un premier match peu convaincant : Bouguerra, excellent, a été préféré à Halliche en défense centrale, tandis que devant, Belfodil et Bentaleb étaient alignés à la place de Slimani et Mahrez. A noter que tous les joueurs du onze de départ algérien sont nés et ont été formés en France.

Mais l'application s'est peu à peu transformée en ennui, avec deux équipes paralysées par l'enjeu. Les Fennecs ont plutôt dominé les débats en première période, sans parvenir à trouver la faille dans un bloc ghanéen très regroupé. Ni Feghouli ni Brahimi ne se sont illustrés en attaque. A la mi-temps, il n'y avait eu aucun tir cadré d'un côté comme de l'autre.

Au retour des vestiaires, le Ghana a pris petit à petit le match à son compte, emmené par des frères Ayew volontaires mais maladroits. Et Gyan, tout juste remis de la crise de paludisme qui lui avait fait manquer le premier match, s'est montré plutôt discret... jusqu'à la dernière minute ! Son coéquipier André Ayew lui a rendu hommage après la rencontre : "Asamoah Gyan est un grand joueur et il a une attitude fantastique. Il était malade, mais il a joué 90 minutes et marqué à la fin. Ce n'est pas seulement la victoire d'un joueur, mais de toute une équipe".

Cette victoire va sûrement permettre aux Black Stars de reprendre confiance avant leur dernier match, décisif, contre l'Afrique du Sud, tandis que l'Algérie devra chasser rapidement ses doutes pour affronter le Sénégal dans une finale avant l'heure. "Mardi, il n'y aura pas de calcul à faire", a déclaré après le match Christian Gourcuff. "C'était plus cohérent que contre l'Afrique du Sud, on était mieux dans l'organisation et la solidité défensive. Mais on était aussi dans l'incapacité à donner du rythme, à cause de l'état de la pelouse (...) et des conditions climatiques, qui ne permettent pas d'aller percuter et de donner de la vitesse."

CAN-2015 : le Sénégal, accroché par l'Afrique du Sud, en tête du groupe C
Malmené par une très belle équipe d'Afrique du Sud, le Sénégal d'Alain Giresse a su réagir et décrocher un nul (1-1) très important dans la perspective d'une qualification en quart de finale de la CAN-2015. Les Lions sont leaders du groupe C.

À Malabo, sur une pelouse fatiguée par les échéances précédentes, le Sénégal et l'Afrique du Sud se sont séparés sur un score nul plutôt logique (1-1). Les Lions

de la Teranga, une fois encore sur courant alternatif, décrochent un point crucial dans la course aux quarts de finale de la CAN-2015. Les Bafana Bafana, en revanche, n'ont qu'une unité après deux matches.

Pourtant, ce sont eux qui ont pris les devants dans cette rencontre. En première période, face à des Sénégalais apathiques, les Sud-Africains ont été les seuls à se montrer dangereux, mais Vila-kazi (12e) puis Jali (42e) ont tous les deux buté sur Coundoul, impeccable dans les cages.

Le Sénégal, qui n'a pas trouvé de solution dans le jeu, s'en est remis aux coups de pieds arrêtés. C'est sur l'un d'eux qu'est venue leur première opportunité. Diouf, absolument seul au second poteau, a repris un corner d'une tête rageuse qui a frôlé le poteau de Mabokgwane (45e).

Au retour des vestiaires, les Bafana Bafana n'ont pas traîné. Sur un centre à ras de terre de Phala, Manyisa s'est retrouvé servi au second poteau et a tranquillement ajusté Coundoul du plat du pied droit pour l'ouverture du score (1-0, 47e).

Un événement qui a finalement réveillé les Lions. Peu avant l'heure de jeu, Mané a marqué pour le Sénégal, mais son but de la tête a été refusé par l'arbitre pour un hors-jeu inexistant (57e). Mais trois minutes plus tard, les Lions ont finalement concrétisé cette bonne période.

M'Bodji, oublié au second poteau sur un coup franc lointain de Diop, a catapulté une superbe tête sous la barre de Mabokgwane, impuissant (1-1, 60e).

Porté par ce retour en grâce, les Sénégalais ont ensuite poussé, notamment par N'Doye, actif dans l'axe et auteur d'une lourde frappe qui, sans la main ferme du portier sud-africain, aurait pu forcer la décision en fin de rencontre (82e).

Mais ni les Lions, dominateurs dans les derniers instants, ni les Bafana Bafana n'ont finalement réussi à prendre l'avantage. Les deux sélections se sont donc quittées sur un score de parité logique (1-1) qui place le Sénégal en position de force avant la dernière journée du groupe C. L'Afrique du Sud, en revanche, n'aura pas le droit à l'erreur.

Le classement du groupe C :

1. Sénégal (4 pts)
2. Ghana (3 pts)
3. Algérie (3 pts)
4. Afrique du Sud (1 pt)

PROGRAMME DU JOUR

Cap-Vert - Zambie
B 26/01
18h Ebibeyin
RD Congo - Tunisie
B 26/01
18h Bata

CAN 2015:

C'est l'heure du dénouement dans le groupe A

Guinée équatoriale - Gabon à Bata et Congo - Burkina Faso à Ebibeyin sont les affiches de la dernière journée dans le groupe A de la Coupe d'Afrique des nations, ce 25 janvier. L'hôte équato-guinéen de cette CAN 2015 et le vice-champion d'Afrique burkinabè doivent gagner pour se qualifier en quarts de finale.

Va-t-on assister à un coup de théâtre dans le groupe A de la Coupe d'Afrique des nations 2015, ce 25 janvier à Bata et à Ebibeyin ? L'équipe hôte du tournoi, la Guinée équatoriale, et celle du Burkina Faso, vice-championne d'Afrique, sont en mauvaises postures avant cette dernière journée. A la surprise générale, c'est le Congo-Brazzaville, qui n'avait pourtant plus disputé la CAN depuis 2000, qui est en tête de la poule, avant la dernière journée.

Personne n'est éliminé, mais les Congolais sont dans une situation avantageuse avant de défier les Burkinabè à Ebibeyin. « Le plus important et le plus dur, ça va être contre cette équipe du Burkina », prévient le milieu de terrain congolais Delvin Ndinga. « Il faudra jouer de manière en-

core plus libérée face au Burkina, pour savourer encore plus notre parcours », ajoute-t-il.

En tenant tête aux Equato-Guinéens (1-1) et en battant les Gabonais (1-0), les « Diables rouges » ont déjà remporté leur pari et gagné le respect général. Reste qu'ils ne veulent pas s'arrêter en si bon chemin. D'autant qu'un nul suffirait à les envoyer en quarts de finale de la CAN 2015.

Pour les Burkinabè, en revanche, c'est une question d'honneur et d'orgueil, après leur flamboyant parcours à la CAN 2013. La seule équipe du tournoi à ne pas avoir marqué sait qu'elle doit se méfier du Congo. « Ils ont une très bonne équipe, surtout avec leur entraîneur Claude Le Roy, qui est un grand tacticien, souligne le milieu de terrain Mohamed Koffi au micro de Christophe Jousset. Ils ont une jeune équipe qui va très vite et qui joue beaucoup l'attaque. C'est une équipe très technique et à craindre ».

Les « Etalons » eux aussi devront attaquer. Ils ont impérativement besoin de 3 points pour aller au second tour. Ils devront éga-

lement compter sur une contre-performance du Gabon, actuel 2e de la poule, face à la Guinée équatoriale.

Un derby passionnant à Bata

A Bata, au même moment, Equato-Guinéens et Gabonais disputeront en effet un derby aussi palpitant qu'émouvant. Les deux voisins, qui avaient coorganisé la CAN 2012, ne se feront pas de cadeaux cette fois. Un nul peut éventuellement suffire à qualifier le Gabon, contrairement au « Nzalang Nacional », qui doit gagner. Les « Panthères » préférèrent cependant ne pas trop spéculer. « Ça va être un gros match et c'est dans ce genre de rencontre qu'il faut faire la différence, souligne l'attaquant du Gabon, Pierre-Emerick Aubameyang. Ça va être très très compliqué, parce qu'ils jouent à domicile et ils vont avoir tout le public derrière eux. Il va falloir jouer notre jeu, ne pas se mettre la pression, mettre du rythme comme on sait le faire ».

La dernière fois que le pays hôte d'une CAN ne s'est pas qualifié pour le second tour, c'était en 1994 avec la Tunisie.